

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : Marinette BRELIERE, Marie-Christine BABARIT, Sophie NOÉ, Sylvie NAULIN ; MM : Patrick BECK, Didier LE ROUZIC, Léonard CHANCELLE et Alexandre SAINT PAUL

ABSENTE : Madame Anaïs DASSONVILLE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Patrice CHESNEAU donne procuration à M. Patrick BECK.

EXCUSÉS : M. Grégoire REBEILLEAU, M. Kévin DASSONVILLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marinette BRELIERE

PRÉSENCE PERSONNES EXTERIEURES : M. Pascal MARCHISET, M. Sébastien VOYER, Mme Virginie VERMERSCH et M. Thierry BOURREAU

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 JUIN 2025

INTERVENTION DE M. LAUGIER, ENTREPRISE BASEROLO

Suite à sa venue au dernier conseil de juin, l'entreprise a travaillé sur 3 modèles à présenter au conseil. M. LAUGIER a proposé 3 types de fontaines différentes en expliquant la particularité de chacune. Chaque fontaine est réalisée avec de la pierre de Lens. Un circuit d'eau fermé sera mis en place.

Afin d'effectuer un chiffrage au plus proche des attentes de la mairie, le fontainier viendra réaliser une étude pour savoir si les besoins de mise en eau sont à refaire. Pour une fontaine standard le chiffrage s'élève entre 11 000€ et 14 000€ avec la modification de tuyauterie si nécessaire.

Madame Marinette BRELIERE demande si avec le temps la pierre ne va pas verdir ? M. LAUGIER répond que la pierre va forcément se patiner sur du long terme mais des joints à l'époxy seront réalisés pour assurer une bonne étanchéité et un nettoyage une fois par an avec un karcher au moment de l'hiver assureront un bon esthétique de la fontaine. Il faudra également bien vider les réseaux durant la période hivernale.

1. DÉLIBÉRATION : CHOIX DU MODELE DE LA FONTAINE POUR PARTERRE DEVANT LA MAIRIE

Suite à la présentation des différents projets de fontaine, Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer et de choisir le modèle pour avancer sur la réhabilitation du parterre devant la mairie.

Monsieur Léonard CHANCELLE pense qu'il serait plus esthétique de retirer le parterre afin que la fontaine soit directement implantée au sol et ainsi plus accessible pour les promeneurs – L'ensemble du Conseil semble être en accord avec cette suggestion.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025

Monsieur Alexandre SAINT PAUL pense que parmi les différents modèles, la 3^{ème} proposition semble la plus cohérente avec l'environnement, de par sa hauteur et son aspect esthétique. Les membres du Conseil partagent ce point de vue.

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil Municipal décide à la majorité de choisir le 3^{ème} modèle de fontaine proposé par l'entreprise BASEROLO. Un chiffrage sera transmis dans les meilleurs délais à la mairie par M. LAUGIER.

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 0

2. DÉLIBÉRATION : REVISION DES LOYERS POUR L'ANNEE 2025

Pour rappel, en février 2023, Les membres du Conseil avaient voté à l'unanimité pour uniformiser la révision des loyers de tous les locataires à la date du 1er juillet.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers de délibérer sur une éventuelle augmentation pour 2025.

Monsieur le Maire informe que l'ensemble des loyers communaux à l'année s'élève à environ 100 000 €

Monsieur Alexandre SAINT PAUL pense qu'il serait judicieux d'augmenter pour cette année étant donné qu'il n'y a pas eu de réévaluation en 2024. Cela évitera d'augmenter de manière trop élevée si aucune augmentation n'est faite durant de nombreuses années. La Commune subit comme tout le monde l'inflation des coûts.

L'indice en 2024 était de 3.26% pour 2025 il est de 1.40%, Monsieur SAINT PAUL propose éventuellement une augmentation entre 2 et 3%.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de délibérer pour une augmentation de 1% ou de 2%

Madame BRELIERE et Madame NAULIN étant locataire de biens communaux, elles ne participent donc pas aux votes de la révision des loyers.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal vote comme suit :

- Augmentation de 1% : Votants : 8 Pour : 0 Contre : 7 Abstention : 1

- Augmentation de 2% : Votants : 8 Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 1

3. DÉLIBÉRATION : DECLASSEMENT ET CESSION VOIRIE IMPASSE DU VAL HULIN

Afin de régulariser le dossier de cession de voirie dans l'impasse rue du Val Hulin, Monsieur le Maire demande au Conseil le déclassement et la cession de cette impasse d'une longueur de 28m afin qu'elle relève du domaine privé.

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le déclassement et la cession de la voirie impasse du Val Hulin.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025

4. DÉLIBÉRATION : DEVIS VOIRIE – RUE DE LA BEDAUDIERE (PARTIE HAUTE) – CHEMIN DES FREMONCLAIRS

Monsieur le Maire présente au Conseil des devis de voirie concernant la partie haute de la rue de la Bédaudière et le Chemin de Frémonclairs.

- Entreprise TPPL pour un montant de 30 900 € HT
- Entreprise ATP pour un montant de 54 266 € HT

Les Conseillers demandent pourquoi la partie basse n'est pas comprise dans le devis. Monsieur le Maire répond qu'il y a un souci avec un des habitants (Les travaux de la SAUR n'avaient pas pu être fait suite à un litige avec un des propriétaires) cette partie ne peut donc pas être faite pour le moment.

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de choisir le devis de l'entreprise TPPL pour un montant de 30 900 € HT pour la réfection des voiries rue de la Bédaudière et Chemin des Frémonclairs.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5. DEVIS D'ANIMATION EVEIL A LA NATURE AU PROFIT DE LA PETITE ENFANCE

Grâce à l'adhésion de la commune au Parc naturel régional Loire Anjou Touraine ainsi qu'à la présence d'aires protégées sur le territoire une dotation de soutien est octroyée à la commune pour les aménités rurales. Cette aide permet la mise en œuvre d'actions pour la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels de la commune.

Comme l'année précédente, une animation autour de la nature pour les enfants de la crèche et du relais d'assistante maternelle est proposée. Monsieur Patrick BECK présente au Conseil deux devis pour ces ateliers pour un montant total de 937 €

Monsieur Alexandre SAINT PAUL pense que le prix est un peu excessif pour une balade en forêt. Monsieur Patrick BECK répond que ces activités rentrent dans les actions de valorisation du patrimoine culturel et naturel et qu'il est important d'éduquer les tous petits à la protection de la nature.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal, décide à la majorité de valider les deux devis de la société Vibrasons pour un montant total de 937€

Votants : 10

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 0

6. DÉLIBÉRATION : DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET COMMUNE

Le trésorier municipal demande d'effectuer une décision modificative sur le budget Commune de Turquant 2025 (modification d'imputation). Il y a lieu de procéder ainsi :

- Compte 6561 (organismes de regroupement) : - **7 100 €**
- Compte 021 (*virement de la section de fonctionnement*) : + **7 100 €**
- Compte 023 (virement à la section d'investissement) : + **7 100 €**
- Compte 2041582 (Subv. Autres groupement – Bâtiments et installations) : + **7 100 €**

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Patrick BECK :

- Présente au Conseil le rapport d'activité du PNR 2024. Il rappelle que c'est un atout pour la Commune au niveau du tourisme, de la biodiversité. Le Parc Naturel Régional peut accompagner la Commune dans différentes démarches en lien avec l'environnement.
- Revient sur la soirée du 11 juillet dernier en informant qu'à cause des conditions météorologiques le feu d'artifice n'avait pas pu avoir lieu, les artificiers ont préféré annuler dans l'après-midi. La prestation étant réglée il était important de trouver une nouvelle date pour pouvoir le tirer. Monsieur le Maire et ses adjoints ont donc pensé le faire lors des Art du Feu le 13 septembre prochain vers 22h30. Ce sera encore la période estivale et c'est une animation en lien avec la manifestation. Le Conseil approuve cette idée. Monsieur BECK demandera des personnes volontaires pour la mise en sécurité au Stade de Foot lors du feu d'artifice.

D'autre part Monsieur BECK souhaite remercier les agents communaux pour la préparation de la manifestation du 11 juillet. Il souhaite également remercier les différents bénévoles et conseillers présents lors de la soirée pour leurs aides.

- Informe que la prochaine commission embellissement aura lieu le 27 août prochain. Lors de cette réunion il sera abordé la mise en place d'un plan de fleurissement différencié avec création d'une feuille de route pour les agents.
- Souhaite rappeler que les associations doivent, lorsqu'elles souhaitent effectuer des affiches ou autres moyens de communication doivent venir en mairie avec leur maquette ainsi que leurs papiers en ayant au préalable demandé au secrétariat de mairie s'il est possible de venir. Il en est également de même pour la demande de matériels, après réservation auprès de la mairie, il sera pris rendez-vous avec les agents techniques afin de convenir d'un horaire pour venir récupérer le matériel. Le montage, la perception et la restitution seront effectués par l'association elle-même.
- Informe que la saison des frelons asiatiques est avancée d'un mois, il faudra être vigilant et signaler lorsqu'il est vu un nid.
- Demande si la commission ville et métiers d'art a commencé à effectuer des recherches pour l'atelier d'Aurore BESSON libéré fin juillet. Madame Sylvie NAULIN répond qu'une annonce a été mise en ligne sur le site de Ville et Métiers d'Art mais qu'il n'y a pas de demande pour le moment. Mme NAULIN demande si l'état des lieux de sortie est bien prévu – Monsieur le Maire répond qu'il est fixé le 31 juillet à 17h.

Madame Marie Christine BABARIT :

- Informe qu'il reste 5 barriques à placer dans la Commune. Dans un premier temps il avait été retenu un emplacement à côté du kiosque au niveau des jeux mais ce lieu ne sera pas adéquat pour une bonne visibilité. Monsieur RIDEAU demande donc au Conseil si un lieu pourrait convenir pour pouvoir les exposer ? De son côté il propose le long de la haie au niveau de la place Saint Aubin.
Après discussion, le Conseil suggère sur la pelouse devant l'église. Mme Sylvie NAULIN informe que les barriques présentent au niveau de l'atelier Atout fer ne se voient également pas énormément.

Monsieur Léonard CHANCELLE :

- Demande si la visite des membres du jury Villes et Villages Fleuris s'est bien déroulée et veut savoir s'il y a eu des remarques – Monsieur le Maire répond que la réponse sera rendue en fin d'année et lors de la visite ils n'ont pas fait de remarques particulières, ils ont en revanche apporté quelques suggestions d'amélioration
- Constate une nouvelle fois que l'entretien des rues, des chemins de randonnées et la vigne à l'entrée du village est très décevant et absent, il demande à ce que cela soit fait plus régulièrement.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025

Madame Sophie NOE

- Informe qu'il y a de plus en plus de campings cars présents au niveau du port et que par conséquent beaucoup plus de déchets sauvages.

Madame Sylvie NAULIN :

- Informe qu'un concert de Harpe aura lieu le dimanche 24 août à 17h à l'église Saint Aubin.

Madame Marinette BRELIERE :

- Informe que des barrières seront mises en place au Val Hulin, au niveau du rond-point de l'entrée du bourg ainsi qu'à la Vignole à partir de 12h pour permettre le passage du Tour de France Féminin. La caravane partira de Saumur vers 12h20 et les coureuses vers 14h35.
- Informe que le livre d'or présent à l'église contient des messages de félicitations sur la beauté du patrimoine de Turquant et des espaces verts.

CLÔTURE DE SÉANCE : 20h35

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : le lundi 22 septembre 2025

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE

Patrice CHESNEAU
Donne procuration à M. Patrick BECK

Anaïs DASSONVILLE
Absente

Kévin DASSONVILLE
Excusé

Alexandre SAINT PAUL

Christian GALLÉ

Grégoire REBEILLEAU
Excusé

Didier LE ROUZIC

Sylvie NAULIN

Sophie NOÉ